

## PRÉLIMINAIRES

### 19-04.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Anna-Lisa Cone, Ting Zhang, Joanie Dubé, Lynda Montplaisir, Michelle Lagacé et Jocelynn Meadows; messieurs Romain Lavoie, Ghislain Deland, Michel Pineault, Raymond Lacroix (président), Karim Ait Yahia, Alain Dion et François Dornier.

**Absences motivées** : madame Ginette Pelletier; messieurs Mario Ross, Robin Lavoie et Zachari Réhel.

**Sont également absents** : messieurs Gino Pelletier et Serge Guay.

**Ont également assisté** : mesdames Geneviève Morin, Vicky Boucher, Julie Gasse, Lyne Beaulieu et Mélanie Leblanc; messieurs Stéphane Bergeron (secrétaire), Daniel Dion et Marc-André Carbonneau.

Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres. Il souligne la présence de madame Mélanie Leblanc, nouvellement nommée directrice et commandant de l'Institut maritime du Québec (IMQ) ainsi que de monsieur Marc-André Carbonneau, qui sera le représentant des étudiantes et des étudiants du Cégep de Rimouski au conseil d'administration en 2019-2020. On mentionne également qu'il s'agit de la dernière rencontre à laquelle participe monsieur Daniel Dion, directeur de l'IMQ, avant son départ à la retraite. Ces propos sont chaleureusement accueillis par les membres.

### 19-04.02 – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Examen de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 3e (19-03) assemblée du conseil d'administration : *pour adoption*
- .04 – Procès-verbaux des 3e (19-03) et 4e (19-04) réunions de l'année 2019 du comité exécutif : *pour information*
- .05 – Procès-verbaux des 3e (19-03), 4e (19-04), 5e (19-05) et 6e (19-06) réunions de la commission des études : *pour information*
- .06 – Période de questions (information, correspondance, communications)
- .07 – Budget 2019-2020 : *pour information*
- .08 – Plan des postes 2014-2015 à 2018-2019 / Sommaire : *pour information*
- .09 – Modification du Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (règlement no 94-01.1, catégorie E-15 du Cahier de gestion) : *pour adoption*
- .10 – Rapport de délégation du conseil d'administration à la DÉ pour les modifications mineures apportées au cours de l'année 2018-2019 aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski : *pour adoption*
- .11 – Délégation temporaire du conseil d'administration à la Direction des études pour les modifications mineures apportées aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski au cours de l'année 2019-2020 : *pour adoption*
- .12 – Cégep / Plans-cadres des cours complémentaires : *pour adoption*
- .13 – CMÉC / Calendrier scolaire 2019-2020 : *pour dépôt*
- .14 – CMÉC / Demande d'autorisation permanente du programme de Techniques d'hygiène dentaire : *pour adoption*
- .15 – CÉGEP (étage D-000) / Réfection des salles de toilettes / Choix d'un entrepreneur général : *pour adoption*
- .16 – Remplacement de la Politique et procédures d'autorisation de voyage et de remboursement des dépenses par la Politique relative aux frais de déplacement, de représentation et de réception (catégorie C-04 du Cahier de gestion) : *pour adoption*
- .17 – Politique sur la sécurité de l'information (catégorie C-17 du Cahier de gestion) et nomination d'un nouveau responsable de la sécurité de l'information (RSI) : *pour adoption*

- .18 – Modification de la Politique de lutte contre le tabagisme (catégorie B-10 du Cahier de gestion) de telle sorte qu'elle devienne la Politique pour un environnement sans fumée, sans cannabis et sans stupéfiant : *pour information*
- .19 – Calendrier des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2019-2020 : *pour adoption*
- .20 – Renouvellement de mandat du directeur général du Collège de Rimouski / Huis clos : *pour adoption*

Monsieur Raymond Lacroix informe les membres que le point 10 sera traité pour information et non pour adoption. Il informe également les membres que le point 15 est retiré de l'ordre du jour puisqu'il a été traité par le comité exécutif (CE 19-07.05). Finalement, il signale que six motions de remerciements sont ajoutées à l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par madame Lynda Montplaisir et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est modifié.

#### 19-04.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 3E (19-03) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la deuxième (19-03) assemblée de l'année 2019 soit adopté tel qu'il est présenté.

##### b) Suites

Monsieur Stéphane Bergeron informe les membres que, comme convenu lors de la dernière réunion, les documents remis séance tenante ont été ajoutés dans l'espace Drive du conseil, et ce, pour les points CA 19-03.06c (Projet de loi), CA 19-03.06e (Provenance de l'effectif étudiant), CA 19-03.14 (Reconnaissance), CA 19-03.19 (Prévision de l'effectif étudiant) et CA 19-03.23 (Jeux du Québec).

Monsieur Bergeron précise également qu'à moins d'avis contraire, les documents remis séance tenante seront dorénavant intégrés dans l'espace Drive, et ce, de façon automatique et sans qu'il soit nécessaire d'en faire mention aux membres à la réunion subséquente. Cela exclut les documents confidentiels ou remis en huis clos, comme, par exemple, le Rapport d'évaluation du mandat du directeur général qui sera traité au point 20 de la présente séance.

#### 19-04.04 – PROCÈS-VERBAUX DES 3E (19-03) ET 4E (19-04) RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les documents sont déposés pour information.

#### 19-04.05 – PROCÈS-VERBAUX DES 3E (19-03), 4E (19-04), 5E (19-05) ET 6E (19-06) RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Les documents sont déposés pour information.

#### 19-04.06 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)

##### a) Revue des activités

Monsieur François Dornier, directeur général, souligne les événements ayant marqué la fin du trimestre (Galas, Fête de la Reconnaissance, 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut maritime du Québec, expositions, fin des activités, départ progressif du personnel pour la période estivale - à l'exception de la formation continue, qui poursuit ses activités - etc.).

Au regard du travail sur le tableau de répartition, monsieur Dornier souligne que les choses vont bien.

Dans le dossier de l'impartition pour l'entretien ménager, des discussions sont toujours en cours avec le Syndicat du personnel de soutien du Cégep de Rimouski pour la mise en place d'un modèle hybride.

Le renouvellement des membres du personnel d'encadrement est pratiquement terminé. Il y a beaucoup de nouveaux cadres (21 sur 31), ce qui constitue certainement un point positif, mais ce qui représente aussi un grand défi.

Monsieur Dornier évoque également les enjeux actuels du recrutement. Il informe les membres qu'on cherche à cerner, définir et développer la marque « employeur » du Collège. Dans cette perspective, une consultation des membres du personnel a présentement cours.

Cela dit, il ne fait aucun doute que des facteurs tels le climat de travail, l'essoufflement du personnel ou les coûts de convention ont une incidence sur la qualité de la marque « employeur » du Collège et qu'il faut apporter les correctifs nécessaires. À cet effet, une analyse est en cours.

Quant à la Fête de la Reconnaissance, monsieur Dornier parle du renouvellement du concept. Tout semble indiquer qu'il s'agira d'un grand succès.

Monsieur Dornier évoque par la suite qu'en ces temps où différentes mesures sont déployées pour prévenir la corruption, le gouvernement a manifesté la volonté de créer un organisme visant à gérer les achats regroupés, ce qui risque d'affecter Collecto, dont c'est la mission, et qui a rendu de fiers services au réseau collégial jusqu'ici.

Il est finalement question des chantiers en cours ou projetés (cafétéria, toilettes, CFMU, résidences, PEPS, CABI, etc.).

#### b) Nouveau modèle de financement des infrastructures

Monsieur François Dornier présente le point. Le modèle de financement FABES sera remplacé par le FABRES (le « R » faisant référence aux « Régions » et à la « Recherche »); des 38 millions de dollars projetés aux 68 millions demandés, on a abouti à un ajout de 115 millions dans le réseau collégial. Ce nouveau modèle a donné lieu à l'abolition de plusieurs annexes et à une consolidation des montants dans les budgets de base, donnant aux collèges davantage de latitude pour en faire bon usage en fonction de leurs priorités. Pour le Collège de Rimouski, on parle de quelque 3 millions de dollars d'argent neuf, auxquels il faut retrancher les coûts de système, le « rangement 23 » pour les enseignants, etc., ce qui se traduit, au net, par un gain de quelque 500 000 \$. Toutes proportions gardées, les gros cégeps dans les grands centres et les gros cégeps en région - dont le Cégep de Rimouski - sont les moins avantagés par cette nouvelle formule de financement. Ce sont de bonnes nouvelles, par contre, pour l'entretien des bâtiments - particulièrement des bâtiments patrimoniaux - de même que pour la réorientation d'espaces (par exemple, une vieille piscine désaffectée qui serait transformée en vitrine technologique, tel que le Collège le propose avec le CABI).

#### c) Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)

Monsieur François Dornier rappelle aux membres que 1 200 personnes sont attendues les 5, 6 et 7 juin prochain pour le colloque de l'AQPC, duquel le Collège de Rimouski est cette année l'établissement hôte. Une importante participation est anticipée dans les différentes activités organisées. Fait rare, mais imposé par les contraintes logistiques, les activités seront délocalisées sur plusieurs sites, ce qui permettra aux participantes et aux participants, entre autres, de voir les installations du Cégep et de l'IMQ, de même que les attraits de Rimouski.

## ADMINISTRATION

### 19-04.07 – BUDGET 2019-2020 : POUR INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point. Compte tenu du nouveau modèle de financement et des calculs à finaliser, il était tout simplement impossible de procéder à l'adoption du budget à la séance extraordinaire du conseil anticipée en juin - d'autant qu'elle a été annulée. L'adoption du budget est donc reportée à la séance du conseil de septembre 2019.

**19-04.08 – PLAN DES POSTES 2014-2015 À 2018-2019 / SOMMAIRE : POUR INFORMATION**

Madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, présente le point. Lors de la séance du 16 avril dernier, une coquille a été constatée dans le document afférent présenté au point sur le plan des postes (CA 19-03.18). Il s'agissait des totaux du personnel cadre (on aurait dû lire 32 au lieu de 31). La correction figure dans le document afférent déposé pour la présente séance.

**19-04.09 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA COMPOSITION, AU MANDAT ET AU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (RÈGLEMENT NO 94-01.1, CATÉGORIE E-15 DU CAHIER DE GESTION) : POUR ADOPTION**

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Le Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études a été adopté par le conseil d'administration le 7 juin 1994 et un dernier amendement a été apporté en 2005. Ce dernier précise le mandat de la commission qui consiste notamment à conseiller le conseil d'administration sur toute question concernant les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et les procédures de sanctions des études. L'article 1.2 énumère les questions sur lesquelles elle doit donner son avis. Nous avons retiré de l'article 1.2.8 le calendrier scolaire puisque ce dernier ne fait plus l'objet d'un avis. Il est maintenant traité en Rencontre entre le Collège et le Syndicat (RCS). Cette modification permet ainsi de se conformer à l'article 17.0.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui présente les questions qui sont soumises pour avis au conseil d'administration.

De plus, le troisième paragraphe de l'article 3.0 du règlement intitulé « Modalités de sélection ou d'élection » a été reformulé afin d'inclure les modalités d'élection prévues au Règlement de régie interne, au lieu de le citer en référence. Enfin, les titres de direction ou de service nommés dans le texte ont été corrigés afin de conformer à l'organigramme du Collège de Rimouski.

CONSIDÉRANT que la modification proposée permet de se conformer à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT que les modalités d'élection font partie intégrante du règlement ce qui, au lieu de citer une référence, évite la confusion;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (CÉT 19-06.06);

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications du Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études du Collège de Rimouski (règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du Cahier de gestion) telles qu'elles sont présentées.

**19-04.10 – RAPPORT DE DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA DÉ POUR LES MODIFICATIONS MINEURES APPORTÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019 AUX CALENDRIERS SCOLAIRES DES TROIS COMPOSANTES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR INFORMATION**

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente les modifications apportées aux calendriers scolaires des trois composantes pour l'année 2018-2019.

Le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) a suspendu ses cours le 21 janvier ainsi que les 13 et 26 février 2019 en raison des conditions météorologiques. Des changements ont été apportés au calendrier et le trimestre d'hiver a, au final, été allongé de 2 jours.

L'Institut maritime du Québec (IMQ) a suspendu ses cours le 21 janvier ainsi que les 13, 26 et 27 février 2019 en raison des conditions météorologiques. Des changements ont été apportés au calendrier et le trimestre d'hiver a, au final, été allongé de 3 jours.

Le Cégep de Rimouski, qui avait déplacé la journée Explo-Cégep initialement prévue le 20 février au 13 février afin de faciliter l'arrimage avec les écoles secondaires, a dû annuler cette dernière pour cause de tempête. Le Cégep de Rimouski a également suspendu ses cours le 21 janvier ainsi que les 26 et 27 février 2019 en raison des conditions météorologiques. Des changements ont été apportés au calendrier et le trimestre d'hiver a, au final, été allongé de 3 jours.

**19-04.11 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES POUR LES MODIFICATIONS MINEURES APPORTÉES AUX CALENDRIERS SCOLAIRES DES TROIS COMPOSANTES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI AU COURS DE L'ANNÉE 2019-2020 : POUR ADOPTION**

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Lorsqu'ils sont constitués, les calendriers scolaires des trois composantes sont adoptés par le conseil d'administration. Après cette adoption, il arrive régulièrement, en cours d'année, que des modifications doivent y être apportées en raison, par exemple, d'intempéries, d'élections ou de grève, et ce, dans le but que soient respectées les exigences ministérielles.

L'adoption des calendriers scolaires modifiés en cours d'année est complexe étant donné la fréquence des rencontres du conseil d'administration. En effet, la plupart du temps, les modifications sont entérinées après leur mise en application. Dans ce contexte, il est souhaitable que la Direction des études puisse entériner elle-même les modifications mineures apportées aux calendriers en cours d'année.

CONSIDÉRANT la fréquence des instances consultées pour les modifications aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT le besoin de faire ces modifications à court terme régulièrement en réponse aux imprévus;

CONSIDÉRANT le besoin de faire ces modifications rapidement en tenant compte des besoins des programmes;

Il est PROPOSÉ par madame Anna-Lisa Cone, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer temporairement à la Direction des études le pouvoir d'adopter des modifications mineures apportées aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski au cours de l'année 2019-2020.

**19-04.12 – CÉGEP / PLANS-CADRES DES COURS COMPLÉMENTAIRES : POUR ADOPTION**

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Comme la banque des cours complémentaires du Cégep de Rimouski est revue tous les cinq ans, les travaux d'élaboration d'une nouvelle banque ont été menés pendant l'année 2017-2018 et au trimestre d'automne 2018. Cette nouvelle offre de cours complémentaires sera en vigueur à compter de l'automne 2019.

Un plan-cadre doit être rédigé pour chaque cours donné au Cégep de Rimouski. La rédaction du plan-cadre est sous la responsabilité du département qui donne le cours. Ce document apporte des précisions quant au devis ministériel et il est un outil de référence pour les enseignantes et les enseignants lors de l'élaboration du plan de cours.

Les cours complémentaires font partie de la Formation générale et, par conséquent, les plans-cadres de ceux-ci font l'objet d'un avis de la commission des études.

Le Cégep de Rimouski a procédé à l'élaboration des plans-cadres des nouveaux cours complémentaires suivants :

- 365-XXX-RK Les réseaux criminels
- 360-101-RK Initiation à l'autodéfense intellectuelle
- 305-103-RK Trouble dans le sexe : genre, identité, désir
- 305-205-RK Apprivoise ton stress
- 105-214-RK Planète techno
- 105-213-RK Eau, air et confort de la maison

CONSIDÉRANT que la banque des cours complémentaires est renouvelée tous les 5 ans;

CONSIDÉRANT que la banque des cours complémentaires actuelle est en place depuis 5 ans;

CONSIDÉRANT que les travaux d'élaboration de la nouvelle banque sont terminés;

CONSIDÉRANT que les cours complémentaires font partie de la Formation générale;

CONSIDÉRANT que les plans-cadres apportent des précisions importantes au devis ministériel;

CONSIDÉRANT que les plans-cadres proposés respectent le contenu des devis ministériels concernés et présentent les informations attendues dans un plan-cadre;

CONSIDÉRANT que le comité des études du Cégep de Rimouski a recommandé l'adoption des plans-cadres des cours complémentaires à la commission des études;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (CÉT 19-08.07);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les plans-cadres des cours complémentaires suivants, qui seront donnés au Cégep de Rimouski pour la période 2019-2024 : 365-XXX-RK (Les réseaux criminels); 360-101-RK (Initiation à l'autodéfense intellectuelle); 305-103-RK (Trouble dans le sexe : genre, identité, désir); 305-205-RK (Apprivoise ton stress); 105-214-RK (Planète techno) et 105-213-RK (Eau, air et confort de la maison).

#### 19-04.13 – CMÉC / CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 : POUR ADOPTION

Madame Geneviève Morin, directrice du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC), présente le point.

Au printemps de chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un calendrier scolaire qui précise le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier au Cégep, à l'IMQ et au CMÉC.

Le nouveau Régime des études collégiales précise que le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

CONSIDÉRANT que les procédures usuelles menant à l'adoption du calendrier scolaire du CMÉC ont été respectées;

CONSIDÉRANT que les représentants syndicaux du personnel ainsi que le représentant de l'Association générale étudiante du CMÉC ont été consultés lors de l'élaboration du calendrier 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le calendrier scolaire 2019-2020 du CMÉC respecte la réglementation du ministère de l'Éducation stipulant qu'il doit y avoir un minimum de 82 jours de cours et d'évaluations au calendrier scolaire du collégial;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Karim Ait Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier scolaire 2019-2020 du Centre matapédien d'études collégiales tel qu'il est déposé.

#### 19-04.14 – CMÉC / DEMANDE D'AUTORISATION PERMANENTE DU PROGRAMME DE TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE : POUR ADOPTION

Madame Geneviève Morin, directrice du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC), présente le point.

Le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) doit constamment être en développement afin d'assurer sa pérennité. Un comité de développement est donc mis en place périodiquement pour explorer de nouvelles possibilités d'offre de programmes.

Ainsi, en 2007, 26 étudiants s'inscrivaient en Techniques de travail social, à la suite d'une entente de collaboration avec ce département du Cégep de Rimouski. La dernière cohorte de ce programme a été diplômée en mai 2012.

Puis, en 2011, s'ajoutait à la carte du CMÉC un nouveau programme, soit Techniques de réadaptation physique, maintenant appelé Techniques de physiothérapie.

Constatant une certaine baisse de l'effectif étudiant et les besoins de main d'œuvre, il est opportun d'ajouter un autre programme.

En complément d'information, monsieur François Dornier ajoute qu'une réflexion périodique sur l'offre de programmes s'effectue au CMÉC afin de répondre aux besoins, de demeurer pertinents et de maintenir, voire d'augmenter, l'attractivité de cette composante du Collège. La présente demande serait soumise conjointement par le Cégep de Matane et le Cégep de Rimouski au nom du CMÉC, la stratégie étant,

précise monsieur Dornier, de maximiser les chances de succès de part et d'autre. Madame Morin précise que ce projet a reçu l'appui de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et du Cégep de Matane.

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les étudiantes et étudiants de l'Est de la province voulant s'inscrire dans ce programme doivent se rendre minimalement à Québec pour y faire leurs études;

CONSIDÉRANT la position géographique de choix du CMÉC, à la frontière du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie; soit à distance égale entre Québec et Gaspé;

CONSIDÉRANT l'avis de l'économiste régional de Service Québec du Bas-St-Laurent qui relève que la demande de main-d'œuvre par les entreprises bas-laurentiennes et gaspésiennes pour la profession d'hygiéniste dentaire est importante, que le recrutement pour cette profession est difficile en raison du manque de candidats qualifiés et que le programme de formation est absent sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (CÉT 19-09.03);

Il est PROPOSÉ par madame Joanie Dubé, APPUYÉ par madame Ting Zhang et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) à déposer une demande d'autorisation permanente pour offrir le programme de Techniques d'hygiène dentaire.

**19-04.15 – CÉGEP (ÉTAGE D-000) / RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION**

Ce point est retiré de l'ordre du jour puisque la résolution d'octroi du contrat a été adoptée plus tôt, ce même jour, par le comité exécutif (CE 19-07.05). Monsieur Raymond Lacroix précise, à sujet, que, puisque le montant était inférieur à 1 million de dollars, il revenait au comité exécutif, en vertu des règles de délégation, de prendre la décision.

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, complète la présentation en donnant certains détails techniques.

**19-04.16 – REMPLACEMENT DE LA POLITIQUE ET PROCÉDURES D'AUTORISATION DE VOYAGE ET DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES PAR LA POLITIQUE RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPRÉSENTATION ET DE RÉCEPTION (CATÉGORIE C-04 DU CAHIER DE GESTION) : POUR ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

En réponse à la reddition de comptes de novembre 2017 transmise au Vérificateur général du Québec (VGQ), document intitulé *État d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ*, le Collège avait comme mandat de revoir sa *Politique et procédures d'autorisation de voyage et de remboursement des dépenses* afin de corriger les lacunes observées lors de l'audit de 2016.

Malgré les modifications apportées à la politique en octobre 2016, le VGQ a déclaré dans son rapport que le Collège avait entrepris quelques actions, mais que toutes les lacunes relevées lors de l'audit n'avaient pas été corrigées.

Entre temps, le 8 août 2018, la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, a demandé à l'ensemble du réseau collégial d'actualiser les politiques de frais de déplacement et de séjour en s'inspirant de la politique pour le personnel au gouvernement du Québec. Un comité a donc été mis en place pour répondre à la demande du Ministère dans le respect de l'échéancier fixé à juin 2019.

Le Collège a donc pris l'initiative de revoir totalement sa politique et de la rendre plus précise. L'opération a donc permis de répondre aux précisions demandées par le VGQ et a même été plus loin. Ainsi, le Collège a précisé dans sa nouvelle politique le cadre de gestion entourant les frais de réception et de représentation ainsi que les règles régissant les déplacements à l'international.

En complément d'information, madame Beaulieu explique notamment que les tarifs définis pour la tenue d'une réunion organisée à l'externe (à titre d'exemple par la Fédération des Cégeps) seront ceux qui, sauf exception, seront remboursés.

Elle précise également que les changements à la politique visent entre autres l'ajustement des frais de repas et des frais de déplacement au Canada ou à l'étranger ainsi que l'uniformisation des pratiques lors d'activités.

CONSIDÉRANT les lacunes observées par le VGQ lors de l'audit de 2016;

CONSIDÉRANT la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, d'actualiser les politiques de frais de déplacement et de séjour dans sa correspondance du 8 août 2018;

CONSIDÉRANT la reddition de comptes à réaliser pour novembre 2019 dans le cadre de *l'État d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par madame Anna-Lisa Cone et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abroger la *Politique et procédures d'autorisation de voyage et de remboursement des dépenses* (catégorie C-04 du Cahier de gestion), d'adopter, en remplacement, la *Politique relative aux frais de déplacement, de représentation et de réception* et d'appliquer la nouvelle *Politique relative aux frais de déplacement, de représentation et de réception* à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 afin d'éviter toute ambiguïté entre les anciennes et les nouvelles règles. Cette date d'entrée en vigueur respectera également les dates de début et de fin de l'année financière.

**19-04.17 – POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (CATÉGORIE C-17 DU CAHIER DE GESTION) ET NOMINATION D'UN NOUVEAU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (RSI) : POUR ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point en effectuant un survol de la politique.

Le 17 décembre 2017, la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGR) entraine en vigueur. Cette Loi a notamment pour effet de modifier les règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles (RI).

Conscient des obligations de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGR), de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), de l'Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le Collège a la responsabilité, en tant qu'organisme public, d'élaborer une politique sur la sécurité de l'information et d'améliorer sa gestion.

Le dirigeant de l'organisme a comme obligation de nommer une ou un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant principal en information (DPI) du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Collège propose donc de désigner monsieur Mario Côté, coordonnateur des Technologies de l'information, à titre de responsable de la sécurité de l'information. Par cette nomination, monsieur Côté serait le premier interlocuteur en ce qui a trait à la sécurité informatique et relèverait du directeur général dans le *Cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information*.

Monsieur Côté succéderait à madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, qui avait été nommée le 28 février 2017 (CA 17-02.24) à la demande du MEES.

En complément d'information, on précise notamment que, pour des absences à long terme, les accès seront retirés. On demande s'il est possible de n'appliquer cette mesure que lors d'absences à très long terme, quitte à prévoir une redirection vers une autre adresse. On prend note du commentaire. Une question est posée au sujet de l'accès au bâtiment pour des gens qui sont absents à long terme. Cela doit aussi faire l'objet d'une réflexion. On demande si une réflexion est amorcée au sujet des vulnérabilités et la gestion de risques. On répond que c'est justement à l'ordre du jour à travers cette politique.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGR);

CONSIDÉRANT l'importance pour le Collège de mettre en place une gouvernance ainsi que le cadre de gestion de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT l'obligation de nommer un responsable de la sécurité de l'information relevant du directeur général;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Lynda Montplaisir et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la *Politique sur la sécurité de l'information* (catégorie C-17 du Cahier de gestion) telle qu'elle est présentée et de nommer monsieur Mario Côté, coordonnateur des Technologies de l'information, à titre de responsable de la sécurité de l'information pour le Collège de Rimouski.

**19-04.18 – MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE TABAGISME (CATÉGORIE B-10 DU CAHIER DE GESTION) DE TELLE SORTE QU'ELLE DEVIENNE LA POLITIQUE POUR UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE, SANS CANNABIS ET SANS STUPÉFIANT : POUR ADOPTION**

Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, présente le point.

Le 17 octobre 2018 est entrée en vigueur la *Loi sur le cannabis* créant ainsi un cadre juridique pour contrôler la production, la distribution, la vente et la possession de cannabis partout au Canada. Au Québec, l'encadrement du cannabis est défini dans la *Loi encadrant le cannabis*. La légalisation du cannabis et son encadrement légal comprennent certaines mesures auxquelles les cégeps doivent se conformer.

Pour ce faire, le Secrétariat général propose de modifier la présente *Politique de lutte contre le tabagisme* afin de l'adapter aux nouvelles exigences légales en matière de cannabis et l'étendre également aux stupéfiants.

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski doit se conformer à la *Loi sur le cannabis*;

CONSIDÉRANT que la Direction générale, à cet effet, a émis une directive le 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski s'inscrit dans le développement de saines habitudes de vie visant la santé et le mieux-être de tous les membres de la communauté collégiale;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski souhaite créer un environnement exempt de fumée, promouvoir le non-tabagisme et proscrire la consommation et le trafic de produits du cannabis et de stupéfiants sur toutes ses propriétés;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski souhaite promouvoir un environnement favorisant la qualité de vie, dont la salubrité de l'air et des lieux, de même que des comportements cohérents et empreints de civilité;

CONSIDÉRANT que le comité de direction, lors de sa réunion du 15 avril 2019, a débattu de ce projet de modification et y a donné son approbation, sous réserve de certaines retouches, qui ont été apportées;

Il est PROPOSÉ par madame Michelle Lagacé, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications à la *Politique de lutte contre le tabagisme* (catégorie B-10 du Cahier de gestion) telles qu'elles sont présentées de telle sorte que celle-ci devienne la *Politique pour un environnement sans fumée, sans cannabis et sans stupéfiant*.

**19-04.19 – CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2019-2020 : POUR ADOPTION**

Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, présente le calendrier des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2019-2020.

Monsieur Bergeron explique qu'en raison de nouvelles procédures administratives pour la présentation du budget annuel, une séance ordinaire supplémentaire devra être ajoutée en juin 2020 (le service des Affaires financières précise qu'en raison du temps requis pour colliger et traiter les informations dans le but de préparer la proposition de budget, cette rencontre ne pourrait avoir lieu avant la semaine du 18 juin). Afin de nous assurer que les rencontres du conseil d'administration ne se tiennent pas de façon trop rapprochée, il est possible que des ajustements au calendrier s'avèrent nécessaires pour le trimestre d'hiver, lesquels seraient soumis pour approbation, le cas échéant, à la réunion prévue en septembre.

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par madame Ting Zhang et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2019-2020, sous réserve de possibles modifications pour le trimestre d'hiver, lesquelles seraient soumises pour approbation, le cas échéant, à la réunion prévue en septembre.

Monsieur Raymond Lacroix propose aux membres que les six points de remerciements (points 21, 22, 23, 24, 25 et 26) soient traités avant la présentation du point 20, ce que les membres acceptent d'emblée, ce dernier point devant se tenir à huis clos.

**19-04.20 – RENOUELEMENT DE MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU COLLÈGE DE RIMOUSKI / HUIS CLOS : POUR ADOPTION**

Ce point est traité après le point 26.

**19-04.21 – REMERCIEMENTS À MADAME LYNE BEAULIEU : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente la motion de remerciements.

À partir du printemps 2014, madame Lyne Beaulieu, à cette époque directrice des Affaires corporatives, a également occupé les fonctions de secrétaire générale du Collège de Rimouski. Madame Beaulieu avait, entre autres tâches, celles d'assurer une préparation soignée et un suivi serré des séances du comité exécutif et du conseil d'administration, en plus d'apporter son soutien et son expertise au traitement des dossiers des instances.

À l'automne 2018, un secrétaire général à temps plein a été engagé par le Collège de Rimouski. Par conséquent, les tâches associées au Secrétariat général ont été soustraites aux responsabilités jusqu'alors dévolues à la Direction des affaires corporatives, aujourd'hui appelée Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles.

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'efficacité dont a fait preuve madame Lyne Beaulieu dans le cadre de ses fonctions à titre de secrétaire générale;

CONSIDÉRANT son engagement indéfectible dans la conduite des travaux et projets du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT son souci d'assurer un remarquable soutien aux membres des instances du Collège de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier bien sincèrement madame Lyne Beaulieu pour ces quatre années où elle a exercé avec brio les fonctions de secrétaire générale.

**19-04.22 – REMERCIEMENTS À MADAME ISABELLE BRETON : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente la motion de remerciements.

À partir de l'automne 2015, madame Isabelle Breton a occupé les fonctions d'agente de soutien administratif à la Direction des affaires corporatives. Parmi ses tâches, elle devait appuyer la secrétaire générale dans la préparation et le suivi des dossiers liés au conseil d'administration et au comité exécutif.

À l'automne 2018, un secrétaire général et une agente de soutien administratif ont été engagés à temps plein par le Collège de Rimouski. Par conséquent, les tâches associées au Secrétariat général ont été soustraites aux responsabilités jusqu'alors dévolues à la Direction des affaires corporatives, aujourd'hui appelée Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles.

CONSIDÉRANT la disponibilité, l'efficacité et la rigueur dont a fait preuve madame Isabelle Breton dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT son engagement et son souci d'assurer un remarquable soutien aux membres du conseil et à la secrétaire générale;

CONSIDÉRANT sa précieuse collaboration et ses judicieux conseils prodigués aux membres du personnel du Secrétariat général nouvellement créé;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier bien sincèrement madame Isabelle Breton pour son excellent travail à titre d'agente de soutien administratif au Secrétariat général.

**19-04.23 – REMERCIEMENTS À MADAME ANNE-MARIE CHENEL : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente la motion de remerciements.

Du printemps à l'automne 2018, madame Anne-Marie Chenel a occupé les fonctions d'agente de soutien administratif en appui au Secrétariat général.

À l'automne 2018, un secrétaire général à temps plein a été engagé par le Collège de Rimouski. Par conséquent, les tâches associées au Secrétariat général ont été soustraites aux responsabilités jusqu'alors dévolues à la Direction des affaires corporatives. Madame Chenel a assuré avec brio une transition harmonieuse des dossiers entre la Direction des affaires corporatives (aujourd'hui appelée Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles) et le Secrétariat général nouvellement créé.

CONSIDÉRANT la disponibilité et la rigueur dont a fait preuve madame Anne-Marie Chenel dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT son souci d'assurer un soutien efficace aux membres du conseil et au secrétaire général;

CONSIDÉRANT sa précieuse collaboration et ses judicieux conseils prodigués aux nouveaux membres du personnel du Secrétariat général;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier bien sincèrement madame Anne-Marie Chenel pour son dévouement au travail et son efficacité à titre d'agente de soutien administratif au Secrétariat général.

**19-04.24 – REMERCIEMENTS À MADAME NICOLE BOUCHARD : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente la motion de remerciements.

Madame Nicole Bouchard prendra sa retraite à l'automne 2019. À titre de gestionnaire administrative à la Direction générale, le conseil d'administration et le Secrétariat général ont pu compter sur son soutien indéfectible et constant au cours des nombreuses années où elle a été en fonction, ce qui a fait d'elle une partenaire et collaboratrice très précieuse.

Monsieur Dornier précise que madame Nicole Bouchard a été le bras droit de plusieurs directeurs généraux pendant 25 ans.

CONSIDÉRANT la disponibilité, la rigueur, l'esprit de collaboration et le dévouement dont a fait preuve madame Nicole Bouchard tout au long de sa carrière;

CONSIDÉRANT son engagement dans le suivi des dossiers des instances du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT son souci d'assurer un remarquable soutien aux membres du conseil et aux membres du personnel du Secrétariat général;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier bien sincèrement madame Nicole Bouchard pour son soutien indéfectible et constant au conseil d'administration et au Secrétariat général tout au long de sa carrière.

**19-04.25 – REMERCIEMENTS À MADAME GINETTE PELLETIER : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente la motion de remerciements.

Madame Ginette Pelletier, vice-présidente générale du Conseil central des syndicats nationaux (CSN) du Bas-Saint-Laurent, est, depuis le 23 mai 2018, membre du conseil d'administration nommée par le Ministre à titre de représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT). Madame Pelletier a récemment annoncé son départ à la retraite. Compte tenu de la perte de la qualité requise pour sa nomination, elle ne peut plus siéger à ce poste et a donc acheminé sa lettre de démission au conseil d'administration le 27 mai dernier.

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'enthousiasme dont faisait preuve madame Ginette Pelletier depuis sa nomination;

CONSIDÉRANT son implication ainsi que son intérêt constant à l'égard des divers dossiers présentés;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier bien sincèrement madame Ginette Pelletier pour le travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

**19-04.26 – REMERCIEMENTS À MONSIEUR DANIEL DION : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente la motion de remerciements.

Monsieur Daniel Dion, directeur et commandant de l'Institut maritime du Québec (IMQ), prendra sa retraite en juin prochain.

Bien que monsieur Dion ne soit pas membre du conseil d'administration, il a participé avec assiduité, à titre d'observateur, aux séances du conseil et a contribué de façon engagée aux échanges dans la présentation des points relatifs aux dossiers de l'IMQ et de ceux du Collège de Rimouski.

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'implication dont a fait preuve monsieur Daniel Dion au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT son engagement indéfectible dans le développement des projets de l'IMQ et du Collège de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier bien sincèrement monsieur Daniel Dion pour sa participation assidue à titre d'observateur aux séances du conseil d'administration et pour son engagement indéfectible dans le développement des projets de l'IMQ et du Collège de Rimouski.

**19-04.20 – RENOUELEMENT DE MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU COLLÈGE DE RIMOUSKI / HUIS CLOS : POUR ADOPTION**

Monsieur Raymond Lacroix, président, accompagné des autres membres présents du comité d'évaluation du mandat du directeur général, soit madame Anna-Lisa Cone ainsi que messieurs Michel Pineault et Romain Lavoie, présentent le point. Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire du comité, complète la présentation.

Le mandat de monsieur François Dornier, directeur général du Collège de Rimouski, arrivera à échéance le 28 juin 2020. Comme le stipule le *Règlement général relatif à la sélection, la désignation et le renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général et de la directrice ou du directeur des Études ou des Services éducatifs* (Règlement n° 05-01.16, catégorie D1 du Cahier de gestion) le conseil d'administration doit procéder à l'adoption d'une résolution de renouvellement ou de non renouvellement.

Afin d'en arriver à sa décision et comme le stipule le *Règlement relatif au processus d'évaluation du mandat de la directrice ou du directeur général* (Règlement n° 05-02.17, catégorie D-2 du Cahier de gestion), le conseil d'administration a confié à un comité la tâche d'évaluer le mandat du directeur général (CA 19-01.12).

Le comité a procédé aux consultations prescrites, dont celle de la commission des études, et s'est réuni à neuf reprises pour en analyser le contenu, en plus de procéder à sa propre évaluation des éléments du mandat. Le comité en arrive à une recommandation de renouvellement pour un mandat de cinq ans. Cette recommandation est étayée dans le rapport qu'il a produit et qui est soumis aux membres du conseil d'administration sous embargo.

Le comité n'a toutefois pas terminé ses travaux concernant les éléments spécifiques à intégrer au nouveau mandat. Pour cette raison, les membres du comité demandent qu'une prolongation de leur mandat leur soit accordée. Cette prolongation aura également comme objectif de revoir le processus de renouvellement afin de le rendre plus efficace et, le cas échéant, de procéder aux modifications requises aux règlements ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT les avis des différents groupes à la consultation;

CONSIDÉRANT le bilan positif dressé par le milieu concernant le mandat de monsieur Dornier;

CONSIDÉRANT les forces du titulaire tant sur les plans administratif que personnel, la quantité et l'ampleur des dossiers en cours et à venir, de même que l'analyse de l'environnement prévisible au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des études (CÉT 19-04.03);

CONSIDÉRANT que le comité a besoin d'une prolongation de son mandat pour déterminer les éléments spécifiques devant faire l'objet du nouveau mandat ainsi que pour formuler, le cas échéant, des propositions de modification au processus de renouvellement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder un deuxième mandat à monsieur François Dornier à titre de directeur général du Collège de Rimouski et que ce mandat soit d'une durée de 5 ans à compter de la date prévue de la fin de son présent mandat, soit du 29 juin 2020 au 28 juin 2025 (inclusivement).

Il est également RÉSOLU de prolonger le mandat du comité d'évaluation du mandat du directeur général afin de définir, en collaboration avec le directeur général et à la lumière des observations et suggestions recueillies dans le cadre de l'évaluation de son mandat ainsi que des analyses auxquelles celles-ci ont donné lieu, les objectifs à atteindre pour le prochain mandat, lesquels seront ultérieurement soumis à l'approbation du conseil d'administration. Cette prolongation de mandat permettra également de procéder à une analyse du processus de renouvellement du mandat du directeur général pour en arriver à formuler des recommandations visant à le rendre plus efficace, lesquelles requerront éventuellement que le conseil d'administration apporte des modifications aux règlements pertinents.

À la suite de la présentation du point CA 19-04.20 et l'adoption de la résolution de renouvellement de mandat du directeur général du Collège de Rimouski, les membres se disent très satisfaits du travail du comité chargé d'évaluer le mandat se terminant.

Il est conséquemment PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par madame Lynda Montplaisir et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de féliciter les membres du comité d'évaluation du mandat du directeur général et les membres du personnel du Secrétariat général pour le travail effectué dans le cadre du processus de renouvellement de mandat.

## AFFAIRES DIVERSES

Aucun point n'est ajouté à cette rubrique.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Lynda Montplaisir que la séance soit levée, ce que les membres acceptent d'emblée.

La séance est levée à 19 h 27.

---

président

---

secrétaire